Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 28 (1966)

Heft: 2

Rubrik: Les signaux routiers et les marques : textes explicatifs concernant les

signaux de la page ci-contre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Les signaux routiers et les marques

Textes explicatifs concernant les signaux de la page ci-contre

- 1) Les signaux de danger Nos. 1/30 (forme triangulaire, bord rouge)
- 1 Virage à droite
- 2 Double virage, le premier à droite
- 3 Chaussée glissante
- 4 Cassis
- 5 Chaussée rétrécie
- 6 Chaussée rétrécie à droite
- 7 Descente dengerouse
- 7 Descente dangereuse
- 8 Tunnel
- 9 Travaux
- 10 Intersection
- 11 Intersection avec une route sans priorité
- 12 Cédez le passage
- 13 Route débouchant de droite
- 14 Barrières
- 15 Passage à niveau sans barrières
- 16 Tram
- 17 Piétons
- 18 Enfants
- 19 Animaux
- 20 Circulation en sens inverse
- 21 Signal lumineux
- 22 Avions
- 23 Vent latéral
- 24 Autres dangers
- 25 Feux clignotant alternativement (aux passages à niveau)
- 26 Feux clignotant simple (aux passages à niveau)
- 27 Croix de St-André (devant passages à niveau à une voie)
- 28 Croix de St-André (devant passages à niveau à plusieurs voies)
- 29 Croix de St-André (devant passages à niveau à plusieurs voies)
- 30 Panneaux indicateurs de distance

- 35 Circulation interdite aux camions lourds
- 36 Circulation interdite aux autocars lourds
- 37 Circulation interdite aux remorques
- 38 Circulation interdite aux cyclistes
- 39 Circulation interdite aux cyclomoteurs
- 40 Circulation interdite aux animaux
- 41 Circulation interdite à tous les véhicules automobiles
- 42 Poids maximal
- 43 Charge maximale par essieu
- 44 Largeur maximale
- 45 Hauteur maximale
- 46 Vitesse maximale
- 47 Fin de la limitation de vitesse
- 48 Signal «STOP»
- 49 Interdiction d'obliquer à droite
- 50 Interdiction de faire demi-tour
- 51 Interdiction de croiser
- 52 Dépassement interdit
- 53 Fin de l'interdiction de dépasser
- 54 Interdiction aux camions de dépasser
- 55 Fin de l'interdiction aux camions de dépasser
 - 9 Interdiction de s'arrêter
- 60 Interdiction de parquer
- 61 Libre circulation
- 66 Arrêt à proximité d'un poste de douane
- b) Signaux d'obligation (forme circulaire, couleur bleue)
- 56 Sens obligatoire
- 57 Obstacle à contourner par la droite
- 58 Obliquer à droite
- 62 Chaînes à neige obligatoires
- 63 Piste cyclable
- 64 Chemin pour piétons
- 65 Allée d'équitation
- 2) Les signaux de prescription Nos. 31-66
- a) Signaux d'interdiction (forme circulaire, bord rouge)
- 31 Interdiction générale de circuler
- 32 Sens interdit
- 33 Circulation interdite aux voitures automobiles
- 34 Circulation interdite aux motocycles
- 3) Autres signaux Nos. 67-70
- 67 Véhicule d'infirme
- 68 Sourd
- 69 Sourd-muet
- 70 Aveugle / Canne blanche pour aveugles



Ne cherchez à épater personne lorsque vous conduisez un tracteur. Un bon conducteur se reconnaît à sa façon correcte de circuler et non à ce qu'il est fort en «gueule»!